



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 72531

Texte de la question

M. Roger Meï souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la langue provençale. En effet, plusieurs documents émanant de son ministère positionnent le provençal au rang de dialecte. Cette position lui paraît être en décalage avec ce qu'est la langue provençale qui bénéficie depuis Frédéric Mistral, Prix Nobel de littérature, d'une orthographe moderne à laquelle les provençaux sont très attachés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer de ses intentions en matière de reconnaissance des caractéristiques de la langue provençale.

Texte de la réponse

Le classement et la nomination des langues sont traditionnellement des enjeux symboliques et font intervenir le choix des critères permettant de distinguer différents parlers en présence. Le critère retenu par les services de l'État pour identifier le provençal comme une variété de la langue d'oc ou occitan est d'ordre linguistique, et pose que l'unité du domaine l'emporte sur sa diversité dialectale. Le terme de dialecte n'est en rien dépréciatif, il repose sur l'observation critique d'une langue dont l'unité ne résulte pas de l'imposition d'une norme unique. Chaque variété dialectale est l'expression pleine et entière de l'occitan, qui n'existe qu'à travers ses composantes. Le nom et les caractères propres du provençal ne sont donc pas ignorés, mais ne sauraient fonder la reconnaissance d'une langue à part. Comme auteur d'un dictionnaire provençal-français « embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne », Frédéric Mistral ne saurait servir de caution à une telle entreprise de fragmentation de sa langue, dont il a toujours défendu l'unité « des Alpes aux Pyrénées ». Il est vrai que les données linguistiques ne sont pas seules en jeu dans ce genre de discussion et toute délimitation d'une aire linguistique fait intervenir d'autres considérations, notamment les usages sociaux concrets et les productions artistiques qui font qu'une langue est vivante. A cet égard, il faut laisser le processus historique accomplir son oeuvre, mais on peut supposer que, pour son rayonnement culturel, le provençal n'aurait rien à gagner à couper le lien organique et le dialogue vivifiant qu'il entretient avec les autres dialectes d'oc. En tout état de cause, le Gouvernement se refuse à cautionner toute considération qui viendrait couvrir un projet de division.

Données clés

Auteur : [M. Roger Meï](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72531

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 514

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2185